

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES  
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS  
Mardi 29 mars 2022 à 17h30  
Salle Jean-Louis BARRAULT à St-Jean-de-Maurienne**

**Etaient présents :**

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, Jean-Marc BLANGY, DOMPNIER Pascal, Pierre-Yves BONNIVARD, Solange GRAND, PICOT Anne-Marie, Roger BLANC-COQUAND, COSTA Françoise.

**Egalement présents :** Emilie TAVERNIER, Denis CHAPPELLAZ.

**Excusés :** ROLLET Philippe ayant donné procuration à COSTA Françoise, CHARPIN Sandrine ayant donné procuration à Colette CHARVIN, SOL Sébastien, Serge MICHEL jusqu'à 18h45 ayant donné procuration à Roger BLANC-COQUAND, BORDAS Annie ayant donné procuration à Jacqueline DUPENLOUP, Pierre-Yves BONNIVARD ayant donné procuration à Patrice FONTAINE, WYNS Bernard et NOVEL Yoann.

**Secrétaire de séance :** Emilie TAVERNIER      **Date de convocation :** 22 mars 2022

Conseillers en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 19

---

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2022

1. Convention de groupement de commandes « entretien des sentiers » avec la 3CMA, autorisation de signer les marchés
2. Démarche d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels/ Convention avec le Centre de Gestion 73 pour la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
3. Rapport sur la protection sociale dans la fonction publique
4. Délibération du tableau des effectifs
5. Délibération corrective sur subvention 2021
6. Délibération pour les subventions 2022
7. Compte de gestion 2021
8. Compte administratif 2021
9. Affectation de résultats
10. Budget primitif 2022

- Questions diverses

## **Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2022**

**Décision : Sans remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu.**

### **1. Convention de groupement de commandes « entretien des sentiers » avec la 3CMA, autorisation de signer les marchés**

Afin de réaliser une économie d'échelle par la mutualisation des procédures de consultation et par le regroupement des besoins, la 3CMA et le SIVAV conviennent de s'associer pour la passation d'un marché de services sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an reconductible trois pour l'entretien des sentiers. La 3CMA aura la charge de mener conjointement dans son intégralité toute la procédure de préparation, d'organisation et de passation des marchés publics. Le montant estimé des prestations correspondant aux besoins globalisés au niveau du groupement étant supérieur au seuil de 215.000 € H.T., la procédure appliquée à l'ensemble des futurs marchés est celle de l'appel d'offres ouvert.

Pour cela une commission ad hoc doit être créée comprenant 3 membres titulaires et 3 suppléants. Les critères de sélection sont les suivants (40% prix – 60% technique- mémoire technique) :

- Moyens humains et expérience de l'équipe (CV)
- Moyen matériel et expérience de l'entreprise
- Méthodologie proposée (déroulement et organisation des interventions)
- Démarche environnementale de l'entreprise
- Délai d'intervention (Délai le plus court en heure / Délai du candidat en heure)

Le planning est le suivant :

- Fin mars = publication du marché
- Fin avril = réception des propositions
- Fin avril = ouverture des plis et analyse technique des offres
- Début mai = réunion CAO pour choix des entreprises
- Mi-mai = entreprises retenues et opérationnelles
- Lancement campagne entretien SIVAV = fin mai/début juin

Le SIVAV participe aux frais engagés pour l'organisation du groupement :

- aux frais de reprographie et d'envoi des dossiers, de publicité et les autres frais matériels de gestion de la procédure de marché public ;
- au temps de travail des différents services nécessaire à la passation et à l'attribution de l'accord-cadre.

Une commission ad hoc doit être constituée, le SIVAV désigne ses membres :

- Bernard COVAREL, titulaire
- Serge MICHEL, titulaire
- Patrice FONTAINE, titulaire
- Colette CHARVIN, suppléante
- Jean DIDIER, suppléant
- Marc PICTON, suppléant

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération et le document présentés.**

## **2. Démarche d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels/ Convention avec le Centre de Gestion 73 pour la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

La mission d'assistance et de conseil dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité est mise en œuvre par le service de prévention des risques professionnels du CdG73. Elle est confiée au conseiller de prévention des risques professionnels qui est chargé :

- d'assister et de conseiller les collectivités et les établissements publics sur les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale qui sont, sous réserve des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, celles définies dans la partie 4 du Code du Travail et par les décrets pris pour son application, qui indique notamment l'obligation de disposer d'un Document Unique ;
- de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, et d'une manière générale la prévention des risques professionnels.

Le tarif forfaitaire de l'adhésion au service de conseil et d'assistance est fixé actuellement à 120 € par an pour les collectivités et établissements employant moins de 10 agents.

La durée de la convention est de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

Une commission est créée pour suivre l'élaboration et le suivi de ce projet, elle est composée du Président **Bernard COVAREL**, de la Vice-Présidente en charge du personnel **Colette CHARVIN**, de **Jacqueline DUPENLOUP** désigné par le comité syndical, de la Directrice Générale **Emilie TAVERNIER** et d'un chargé de mission **Adrien ROCHET**.

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération et le document présentés.**

## **3. Rapport sur la protection sociale dans la fonction publique**

Elle comporte deux volets :

- **La protection sociale complémentaire** est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance.
- **Les contrats prévoyance** qui leur permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions du règlement intérieur de chaque collectivité en cas d'absence de plus de 3 mois pour les titulaires.

Selon un baromètre IFOP pour la MNT de décembre 2020, la couverture des agents est la suivante:

- 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire santé : 62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation.
- Plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire prévoyance : 62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation.

Il est proposé au Comité Syndical de se positionner sur la participation du SIVAV à la complémentaire santé des 4 agents.

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le document présenté qui sera transmis dans les meilleurs délais au Centre de Gestion de la Savoie.**

#### **4. Délibération du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

INTITULE DU POSTE	FILIERE	CATEGORIE	STATUT	QUOTITE DU POSTE	OBSERVATION
Attaché principal	Administrative	A	Titulaire	Temps Complet	Vacant
Attaché	Administrative	A	Titulaire	Temps Complet	Pourvu
Chargé de mission	Administrative	A	Contractuel	Temps Complet	Pourvu (CDI)
Chargée de mission Rédacteur	Administrative	B	Contractuel	Temps Complet	CDD jusqu'au 31 juillet 2022
Chargé de mission Rédacteur	Administrative	B	Contractuel	Temps Complet	CDD jusqu'au 12 septembre 2022
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administrative	C	Titulaire	Temps Complet	Disponibilité jusqu'au 31 juillet 2022
Adjoint administratif	Administrative	C	Titulaire	Temps Complet	Vacant
Adjoint administratif à temps non complet	Administrative	C	Titulaire	Temps Partiel	Exercice activité accessoire

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération et le document présentés.**

#### **5. Délibération corrective sur subvention 2021**

Une délibération a été votée en mars 2021 portant sur le versement d'une subvention de 4 500 € pour l'évènement du Tour Arvan Villards. Elle ne mentionnait pas le nom de l'association organisatrice (OSO). Lors du mandatement de la somme, celle-ci a été bloquée en Trésorerie pour incohérence entre association receveuse et celle désignée dans la délibération. Il est proposé au comité syndical de reprendre la délibération avec les libellés corrects.

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.**

## 6. Délibération pour les subventions 2022

Nom de l'association	Nom de l'évènement	Date	Autre mode de financement	Type	Montant voté
Alpes Vélo Promo Events	Tour de l'Avenir	18 au 28 Août 2022	NC	APN	30 000 € 30 000 €
Jarienne des Cimes	Jarienne des Cimes	Hiver 2023	CG73 2 000€ Commune 1 500€	APN	2 000 €
Association des propriétaires et copropriétaires du Corbier	Semaine de l'astronomie	1 <sup>er</sup> au 6 Août 2022	ONERA 500 € Autofinancement 6 835 €	Patrimoine-APN	815 €
Albiez d'Hier à aujourd'hui	Festival traditionnel savoyard et italien	13 et 14 Août 2022	NC	Patrimoine	1 400€
Office du Tourisme Espace Glandon	Sybelles Villarinche	Hiver 2023	NC	APN	1 350 €
OSO	Trilogie Maurienne	24 au 26 Juin 2022	NC	Cyclo- APN	4 500 €
<b>TOTAL</b>					<b>70 065 €</b>

Pour complément, les sportifs de haut niveau et les agriculteurs sont prévus la somme de 5 000 € chacun, attribués selon le règlement en vigueur.

Le débat se porte sur le Tour de l'Avenir (60 000€), et de son poids dans les subventions accordées. Cette subvention pourrait-elle être revue à la baisse ? Le rayonnement touristique de l'évènement et son image cyclotourisme sont-ils suffisant en termes de retombées économiques sur le territoire ? Il est demandé une renégociation du contrat pour faire baisser cette participation. D'autres structures s'organisent pour avoir une meilleure communication sur ces évènements, le SIVAV pourrait s'en inspirer.

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération et le document présentés.**



## 7. Compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion.

La balance est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES	ETAT DE CLOTURE
	Réalisés	Réalisés	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 331,06</b>	<b>880 604,40</b>	<b>+ 273 273,34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>236 460,63</b>	<b>266 423,07</b>	<b>+ 29 962,44</b>

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les sommes et le document présentés.**

## 8. Compte administratif 2021

La présentation des dépenses/ recettes de fonctionnement et d'investissement prévus, réalisés et restes à réaliser est faite pour les éléments comptables de l'année 2021.

Le résultat de clôture de l'exercice est également présenté :

	DEPENSES	RECETTES	ETAT DE CLOTURE
	Réalisés	Réalisés	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 331,06</b>	<b>880 604,40</b>	<b>+273 273,34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>236 460,63</b>	<b>266 423,07</b>	<b>+29 962,44</b>

**Décision : Le Président sort de la pièce, Madame Colette CHARVIN soumet au vote et le Comité Syndical approuve à l'unanimité les sommes et le document présentés.**

## 9. Affectation de résultats

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultats de fonctionnement	- 105 598.73 €
Résultats de l'exercice	378 872.07 €
Résultats antérieurs reportés	273 273.34 €
Résultat à affecter	29 962.44 €
Solde d'exécution d'investissement	0 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	273 273.34 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement	273 273.34 €
Déficit reporté	0 €

**Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les sommes et le document présentés.**

## 10. Budget 2022

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>761 047.79 €</b>	<b>761 047.79 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>424 288.69 €</b>	<b>424 288.69 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 185 336.48 €</b>	<b>1 185 336.48 €</b>

Au regard des investissements à réaliser, la question se pose d'engager dans son entièreté le programme de l'espace valléen et/ou d'en reporter une partie. Il faudrait avoir une vision sur plusieurs années pour pouvoir savoir si le SIVAV s'engage dans la démarche (bien que celle-ci ait été votée en 2021). Il est répondu qu'à ce stade les financeurs ne se sont pas positionnés clairement. Il n'est pas possible d'assurer les financements, ceux-ci se feront au fur et à mesure des projets présentés. Les sommes inscrites au budget sont conséquentes, des élus s'interrogent sur leurs financements associés. Les thèmes abordés sont ceux :

- des pistes VTT à St Sorlin d'Arves, notamment les 120 000€ pour les pistes (ne pourrait-on pas faire une seule piste sur les deux prévues ?)
- de l'étude clientèle vélo de route et cyclotourisme pour 30 000€ (les études sont nombreuses, il y a plusieurs interrogations sur leurs nombres et leurs pertinences),
- de l'outil Open Alliance mit gratuitement à disposition des offices du tourisme pour 30 000€ (faut-il continuer à assurer ce service ?),

Dans le cas où l'emprunt serait contracté, on souligne que les taux d'emprunt sont à la hausse, il devrait être fait dans les meilleurs délais.

Dans un second temps, est abordé le sujet des contributions des communes et la présentation est réalisée par Denis CHAPPELLAZ. Une réunion sera programmée très prochainement pour échanger plus longuement sur le sujet et proposer une clé de répartition (avec un document réactualisé).

Le budget est proposé au vote, cependant il est convenu d'augmenter les participations des communes, réduire les investissements et ainsi pouvoir réduire le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget.

**Décision : Le Comité Syndical approuve à 17 voix pour, deux abstentions les sommes présentées et le document présenté.**

- **Le prochain Comité Syndical est fixé au mois de mai 2022.**

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président  
Bernard COVAREL

